Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale <u>Monsieur Th. WAUTERS</u> <u>Direction des Monuments et des Sites –</u> <u>B.D.U.</u>

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

V/Réf.: 05/PFU/581902 (DU)

PYL/2076-0002/01/2015-389PR

N/Réf.: JMB/ETB-2.10/s.582

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne: ETTERBEEK. Chaussée Saint-Pierre, 58-60 : la Baronnie. Restauration du pignon.

Demande de permis unique. Avis conforme de la CRMS.

Dossier traité par P.-Y. Lamy (D.M.S.).

En réponse à votre demande du 19/01/2016, reçue le 19/01, nous vous communiquons l'avis **conforme** *favorable sous réserve* émis par notre Assemblée en sa séance du 27/01/2016.

L'arrêté roayal du 18 novembre 1976 classe comme monument le pignon de l'immeuble sis n°56 chaussée Saint-Pierre à Etterbeek et l'encadrement de la porte d'entrée du bâtiment portant le n°58.

SYNTHESE DE L'AVIS CRMS

La CRMS émet un avis conforme favorable moyennant les réserves suivantes : le décapage minutieux du cimentage devra permettre d'évaluer le degré d'intervention exact sur la maçonnerie du pignon et de définir le ton unique du badigeon à appliquer ainsi que le type d'enduit pour le soubassement.

Historique du bien

Il s'agit d'une maison perpendiculaire à la chaussée Saint-Pierre réalisée en briques et pierre blanche calcaire remontant à la fin du XVII^{ème} siècle, pied à terre des barons de Castro (baronnie d'Etterbeek accordée en 1673 à Diego Henriques de Castro par le roi d'Espagne Charles II). Le bien se caractérise par les éléments suivants :

- La façade pignon à rue est recouverte d'un enduit à faux-joints et est ponctuée d'ancres et d'un millésime « 1680 » dans un cartouche surmontant une fenêtre rectangulaire à encadrement de pierre peinte et baltée. Façade de style baroque, à volutes sous fronton courbe, limité par une cordon profilé ; une fenêtre cintrée à encadrement de pierre peinte ; clef saillante et pendante sous larmier balté ; oculus similaire.
- La façade latérale, non classée, est cimentée et peinte. Elle aligne cinq travées irrégulières sur un niveau ; l'axiale est terminée par une lucarne pignon passante.
- Les fenêtres sont rectangulaires à appui saillant.

- A la quatrième travée une porte cintrée à arc profilé en pierre blanche sur imposte avec clé saillante et pendante : la baie d'imposte rectangulaire est munie de barreaux.
- La corniche est saillante.

Description du projet

La façade se trouve dans un état de dégradation inquiétant et nécessite d'être restaurée. Les études préalables ont donnée des orientations permettant de définir la portée et la nature des travaux de restauration nécessaires pour ralentir les dégradations et assurer sa bonne conservation.

Le pignon du XVIIème siècle a subi de nombreux traitements depuis sa construction :

- 1. À l'origine, le pignon a reçu plusieurs badigeonnages de ton terre cuite sur les briques et de ton crème sur les pierres pour dissimuler les joints.
- 2. Ensuite, l'ensemble a été enduit plusieurs fois d'un badigeon de ton clair sur l'ensemble du pignon.
- 3. Enfin, l'ensemble a été cimenté à plusieurs époques.

Le demande de restauration prévoit plusieurs actions :

- 1. La première phase nécessaire du chantier est un décapage minutieux de l'enduit à faux joints. Il est en majeure partie fissuré et déjà détaché du support. Une attention particulière devra être apportée aux zones qui collent encore à la brique, afin de ne pas abîmer cette dernière.
- Vu que cet enduit à faux joints a visiblement été rapporté anciennement pour cacher des problèmes de dégradation et que les différents bandeaux et encadrements en pierre y sont encastrés de manière peu heureuse, les éléments dégradés (pierre, maçonnerie) doivent être restaurés.
- 2. Les études préalables détaillent de manière assez approfondie les traitements à prévoir au niveau des pierres naturelles : décapage de la peinture, suppression des parties non adhérentes, moulages, consolidations, reprofilages, remontages et remplacements.
- 3. Le traitement des parties en maçonnerie de terre cuite ne pourra être évalué qu'après décapage : remplacement ou reprofilages ponctuels au moyen de mortier à la chaux. L'ensemble étant de toute manière recouvert d'un badigeon, le remplacement de briques ne devra s'opérer que pour les zones dégradées en profondeur. Un rejointoyage ponctuel est également prévu.
- 4. Au niveau du ton de finition de la façade, deux options semblent possibles au niveau historique : -soit à deux tons -ton rouge brique sur les parties en briques et ton blanc cassé / chaulage naturel sur les pierres.
- -soit entièrement chaulé dans un ocre clair.
- 5. Le soubassement a probablement été fortement modifié, voire reconstruit dans les phases de modification du niveau de la voirie. Le demandeur s'interroge : la plinthe doit-elle être reconstruite en enduit et de quel ton ?
- 6. Les rampants du pignon seront recouverts d'une protection en plomb.

Avis de la CRMS

Vu la complexité du mur pignon et les mises en œuvre contradictoires dont il témoigne, la CRMS défend le principe qu'il est nécessaire de créer une situation de référence. Toutefois, plusieurs problématiques restent sans réponse définitive en l'absence d'une analyse de la composition exacte du mur pignon sous le cimentage actuel.

- L'enduit à faux joints devra être décapé minutieusement, à la main, c'est-à-dire au burin et au marteau (pas au marteau-piqueur électrique) en veillant à ne pas abîmer les briques.
- Les maçonneries en briques devront être réparées par remplacements ponctuels pour les parties dégradées en profondeur et par reprofilage au moyen de mortier à la chaux pour les parties dégradées superficiellement ; elles seront rejointoyées. Les nouvelles briques seront de format identique et devront être soumis à la DMS pour approbation.
- Un enduit de type badigeon (de 3 à 5 mm) (certainement pas un cimentage) sans faux joints sera réappliqué. La DMS évaluera après le décapage du cimentage actuel si le badigeon sera appliqué sur les éléments pierreux ou non.
- La mise en couleur ne sera pas bichrome (ocre et blanc/blanc cassé) comme à l'origine mais l'on privilégiera une teinte unique. La DMS évaluera la teinte exacte après le décapage du cimentage actuel.
- La plinthe du soubassement devra être investiguée après le décapage ; elle est sans doute composée de moellons. La DMS évaluera si un enduit d'assainissement sera nécessaire en surépaisseur ou si le badigeon du pignon suffira.

- L'entièreté des mortiers et badigeons utilisés devront être fabriqués de manière traditionnelle, à base de chaux faiblement hydraulique ou aérienne, charges et pigments naturels. Leurs compositions devront être soumises à la DMS pour approbation.
- Les rampants du pignon pourront être recouverts de plomb -le plomb permettant d'être peint dans le ton de la pierre blanche.

Par ailleurs, les châssis à faux petits bois, d'apparence moderne et munis de double vitrage, devraient faire l'objet d'un remplacement par un modèle plus satisfaisant au niveau patrimonial, et de préférence équipé de simple vitrage à coefficient d'isolation amélioré $(3,0-3,5 \text{ W/m}^2.\text{K})$, permettant de respecter une bonne hygiène du bâti. La CRMS demande également de prévoir la restauration de la façade latérale, non classée hormis l'encadrement de la porte d'entrée, selon une approche similaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copie à : - B.D.U. - D.M.S. : P.-Y. LAMY